



Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR PREFECTURE

063-200072080-20220412-CC20220302-DE
Recu le 26/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 45

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 6 avril 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-03-02

OBJET :
VOTE DES TAUX
D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES
2022

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Pascale JEAN ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Denis ASTRUC ; Christian JEROME ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1379-0 bis,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

Considérant que le produit fiscal attendu pour 2022 communiqué par les deux syndicats sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy est de 2 449 351.02 € répartis comme suit :

SICTOM des Combrailles	2 495 800 €
SIVOM Auzances Bellegarde	66 951 €

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer les taux de TEOM comme suit :

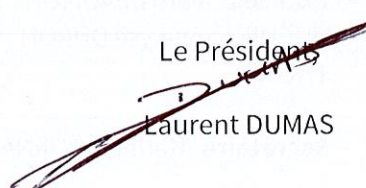
SICTOM des Combrailles	17.88 %
SIVOM Auzances Bellegarde	16.11 %


Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte cette proposition,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à la majorité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines le 12 avril 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Laurent DUMAS



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

1259 TEOM - P

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY

ZONE UNIQUE	Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
		011 ARS-LES-FAVETS	P	159 092
		025 AYAT-SUR-SIOULE	P	103 798
		041 BIOLLET	P	290 363
		060 BUSSIÈRES PRES PIONSAT	P	81 659
		062 BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT	P	177 172
		067 LA CELLETTE	P	124 283
		101 CHATEAU-SUR-CHER	P	71 268
		130 LA CROUZILLE	P	200 908
		140 DURMIGNAT	P	168 042
		152 ESPINASSE	P	276 826
		171 GOUTTIÈRES	P	275 422
		187 LAPEYROUSE	P	490 794
		223 MENAT	P	583 815
		233 MONTAIGUT	P	929 554
		243 MOUREUILLE	P	248 472
		251 NEUF-EGLISE	P	250 611
		281 PIONSAT	P	1 002 557
		293 LE QUARTIER	P	199 198
		304 ROCHE D'AGOUX	P	76 839
		329 SAINTE CHRISTINE	P	100 594
		338 SAINT-ELOY-LES-MINES	P	3 632 873
		354 SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE	P	1 334 866
		360 ST HILAIRE PRES PIONSAT	P	169 081
		369 SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	P	99 580
		373 SAINT MAIGNER	P	140 109
		377 ST MAURICE PRES PIONSAT	P	310 154
		388 SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	P	578 171
		408 SAURET-BESSERVE	P	147 490
		419 SERVANT	P	450 585
		428 TEILHET	P	210 238
		447 VERGHEAS	P	70 562
		462 VIRLET	P	191 628
		471 YOUX	P	811 781

AR PREFECTURE
 063-200072080-20220412-CC20220302-DE
 Regu le 26/04/2022

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 109 PAYS DE SAINT ELOY 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	094 CHARENSAT	P	415 591

AR PREFECTURE
 063-200072080-20220412-CC20220302-DE
 Regu le 26/04/2022